

PERDRIX GRISE >

ONE VOICE déboutée par le tribunal administratif de Montpellier

> Le dossier défendu par la FDC66 a retenu l'attention du tribunal par son sérieux et ses fondements scientifiques.

ACTUALITÉS :

ECHANGES EUROPÉENS FRANCO-ITALIENS AUTOUR DE LA PERDRIX GRISE

> Une délégation de chercheurs et de chasseurs transalpins en visite

BAGUAGE DES TURDIDÉS : GRIVES ET MERLES

> Jusqu'en novembre, suivi de la phénologie de la migration

AMÉNAGEMENTS

> Importance de la végétation spontanée des bordures et des lisières



1

Recours contre la chasse à la perdrix grise l'association one voice déboutée !... encore...



L'association de défense animale One Voice a encore échoué dans sa tentative d'empêcher la chasse à la perdrix grise de montagne dans les Pyrénées-Orientales.

Le tribunal administratif de Montpellier l'a déboutée de son recours pour casser l'arrêté préfectoral d'autorisation de chasser l'oiseau.

Pour la 2ème année consécutive, l'association environnementale, basée à Strasbourg, et qui n'a aucune représentation dans le département, a tenté de casser l'arrêté pris par le préfet Thierry Bonnier. Daté du

20 septembre dernier, il fixe les conditions de prélèvement sur la population de perdrix grises de montagne, dans les Pyrénées-Orientales pour la saison cynégétique 2024/2025.

L'audience s'est tenue au tribunal administratif de Montpellier ce 22 octobre.

L'État, dont l'arrêté Préfectoral était mis en cause par ce recours, était représenté par son service juridique et celui du pôle nature, agriculture, forêt de la DDTM.

La FDC66, intervenant en défense solidaire de l'État, était représentée par le cabinet *BASTILLE AVOCATS* accompagné du directeur de la FDC66 et du cadre technique référent sur cette espèce depuis de nombreuses années.

L'avocate de *One Voice* a été invitée par le Président du tribunal à exposer ses griefs.

Que dire... rien de nouveau sous le soleil... C'est un copié-collé des arguties déjà présentées l'an dernier qui a été exposé ce qui a semblé agacer le tribunal.

Encore une fois, c'est toute une litanie d'assertions approximatives, de références à de vieilles études datant de 2015, un embrouillamini de chiffres, de tentatives confuses de disqualifier toute la gestion de l'espèce avec au final un seul but : supprimer la chasse.

Un harcèlement juridique qui reste le seul fondement de l'action de cette association

Il apparait clairement que l'étude des conditions de l'avenir de l'oiseau pèse peu devant ces attaques purement idéologiques, ce que le tribunal fera remarquer en demandant à l'association pourquoi elle ne s'engage jamais sur le terrain, ne participe jamais à des comptages ou à l'aménagement des milieux.

Un dossier en défense qui a retenu l'attention par son sérieux et ses fondements scientifiques.

L'avocat de la FDC66 a pu sereinement exposer combien ce dossier était particulièrement bien suivi par la fédération, notant qu'il en est devenu une référence par sa conduite.

Il a balayé les accusations voulant faire croire que les chasseurs cherchent à enjoliver la situation de l'espèce à leur seul profit en rappelant que la Fédération travaille en collaboration avec de multiples partenaires au travers de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) qui rend les avis quant à la possibilité de prélèvement.

De la même façon, la mise en cause des conditions de comptage a été tout autant balayée par le fait qu'ils ne sont pas réalisés par les seuls chasseurs des ACCA territorialement concernées mais avec de multiples partenaires : l'ONF, l'OFB, les Réserves Naturelles concernées.

Faudra-t-il encore longtemps gaspiller notre temps et l'argent public en procès sans fondements sérieux ? Ils n'ont pour objet que d'assurer la notoriété d'offices environnementales qui ne sont même pas en lien avec nos territoires.

La question doit être posée : l'écho fait à ces procès idéologiques qui tentent de discréditer tous ceux qui ont le souci de l'avenir de nos espaces sauvages va-t-il continuer longtemps ?

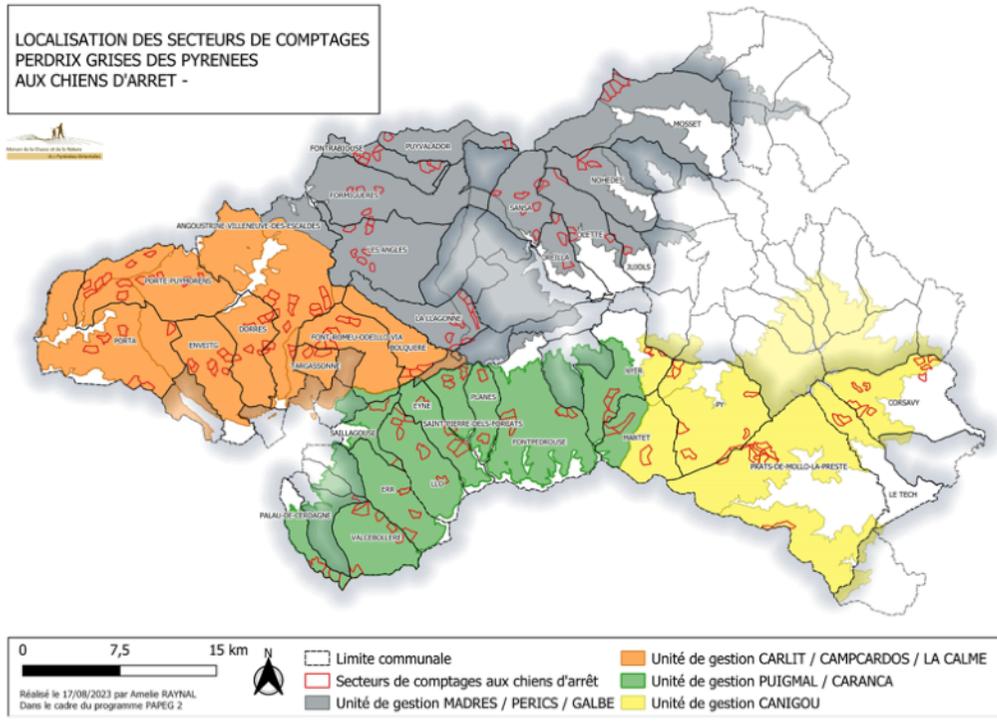
Il est urgent de réaliser que si les chasseurs sont directement et bien caricaturalement visés, ce sont toutes les agences, les établissements publics, les scientifiques et même les associations environnementales locales sérieuses qui au final en pâtissent.

La ligne de conduite de la FDC66 est claire : c'est par le sérieux et la transparence de nos actions que nous continuerons à tenir tête à ces idéologues qui font si peu de cas, au final, des causes qu'ils détournent à leur seul profit.

Il faut noter l'implication capitale des ACCA et des chasseurs, tous bénévoles, pour effectuer les comptages et réaliser les aménagements de milieux favorables à la perdrix grise.



Répartition Secteurs de comptage (OGM)



139 secteurs de comptages ont été parcourus.

5246 ha dénombrés pour 25225 ha de superficie favorable à la reproduction (21%)

Pour information :

- 973 Perdrix Grises ont été observées en août dernier.
- Estimation de la population départementale : 4 793 Perdrix Grises.
- Densité moyenne départementale de 19 oiseaux /100ha superficie tout à fait favorable à la reproduction.
- Un quota de 568 oiseaux est autorisé pour la saison 2024/25 c'est à dire du 22 septembre au 11 novembre. Soit un taux de prélèvement possible de 11,85 % en dessous du seuil de préconisation de l'OFB fixé à 15%.
- La FDC66 suit en temps réel le nombre de prélèvements de perdrix grises effectués par chasseur et par aire naturelle de présence de l'espèce. Au lundi 21 octobre 108 oiseaux avaient été prélevés.
- En 2022, seulement 142 oiseaux ont été prélevés. En 2023, 178 oiseaux. Nous serons dans la même échelle cette année.

La FDC66 a lancé depuis 2021, 2 grands plans d'action en faveur de la perdrix grise de montagne : PAPEG 1 et 2
Ces plans financés dans le cadre des fonds liés à l'éco-contribution ont été un véritable succès : tant au niveau de la gestion de l'espèce que de l'amélioration de ses habitats. Preuve supplémentaire qu'il ne faut pas juger de l'impact de la chasse sur ses seuls prélèvements mais sur toutes les actions qu'elle mène pour concourir à la préservation de la faune sauvage. La balance en est largement bénéficiaire !

2 Échanges européens franco-italiens autour de la perdrix grise



Une délégation de chercheurs et de chasseurs transalpins en visite en octobre dernier.

Chercheurs, biologistes, techniciens cynégétiques et directeurs de fédérations de chasse italiens ont été reçus pendant 3 jours par la FRCO à Carbone et Montpellier.

(Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie)

Nos confrères italiens travaillent sur un projet européen de réintroduction de la perdrix grise en Italie, financé par **Life EU**, en collaboration avec la France.

Fort de la réussite de ses programmes PAPEG1 et 2, lancés en 2021, largement financés au travers des fonds **Eco-Contribution**, la FDC 66 a été invitée à présenter ses actions de gestion pour la perdrix grise des Pyrénées-Orientales.

Cyril AGNÈS, notre technicien supérieur cynégétique, qui suit l'espèce depuis de nombreuses années, a pu dresser un tableau des actions engagées et le bilan positif que la FDC66 a pu mesurer.

Cet échange d'expériences et d'informations est particulièrement enrichissant et pourra déboucher sur de prochains partenariats.

Au programme de ces journées : Topos sur la perdrix grise en Italie et comparaison avec les Pyrénées - Utilisation d'équipements GPS - Présentation du logiciel ChassAdapt et de l'application CYN OBS - Travail sur l'ouverture des milieux en montagne - Comparaison avec les plaines agricoles et la Perdrix rouge.



La délégation italienne sur le terrain Pyrénéen.



Le programme LIFE de l'Union Européenne soutient un large éventail de projets dans des domaines tels que l'environnement et l'efficacité des ressources, la nature et la biodiversité.



3

Baguage des turdidés, grives et merles, jusqu'en novembre.



JEUNE MERLE NOIR

© FDC66

Une matinée par semaine, sous la conduite de Benjamin CALMON, bagueur officiel de la FDC66, a lieu le suivi annuel des grives et merles.

Ce programme est réalisé selon le protocole du CRBPO du musée National d'Histoire Naturelle.



Ce suivi permet de définir les périodes de migrations et leur variation dans le temps, dans l'espace et entre individus : quelle quantité d'oiseaux migre vers le sud ? Des individus sont-ils fidèles aux mêmes lieux d'hivernage ?

Une question centrale en écologie de la migration est de savoir prédire où un oiseau sera à un moment donné de son cycle de vie (selon son espèce, son âge et son sexe).

La priorité reste la sécurité des oiseaux. C'est au bagueur de bien évaluer en permanence la quantité d'oiseaux à traiter et l'effort de capture déployé de manière à ne pas avoir d'oiseau affaibli au moment du relâcher.

Lors de ces sessions, tous les autres passereaux sont aussi répertoriés. Il faut savoir que la famille des Turdidés représente 17 genres et 175 espèces. Ils sont cosmopolites et fréquentent tous les habitats, depuis les plus ouverts jusqu'à la forêt dense. Leur régime est insectivore et frugivore.

4 AMÉNAGEMENTS : Importance de la végétation spontanée des bordures et des lisières



Lisière en CAPCIR

Les espaces qui ont fait l'objet de rachat de céréales sur pied et de méteil sont très fréquentés par la petite faune notamment la caille des blés.

Ces lisières préservées viennent compléter les lisières existantes, les bordures, les espaces enherbés.

«Cette réussite se passe de mots. Il suffit de constater comment les floraisons aboutissent» selon notre technicien Olivier GALAUP qui supervise ces projets en CAPCIR.

Plusieurs expérimentations sont ainsi menées en montagne.

Comme celle d'une plantation de végétaux mellifères de 100 m en double rang. Qui est profitable aux passereaux et à la petite faune. Une apicultrice est venue installer ses ruches pour compléter le dispositif.

Nous parlons ici d'expérimentation car nous n'avons à ce jour que peu de recul sur la plantation de haies en montagne.

À ce stade, on constate un très bon taux de reprise et une bonne installation des végétaux. La démarche sera poursuivie cet hiver dans ce secteur du CAPCIR.



Plantation de haies en montagne

Toute la chaîne biologique est prise en compte avec l'importance cruciale des pollinisateurs



L'image ...

WILLIAM SERVAT en visite à la Fédération des chasseurs d'Occitanie.

L'ancien international, aujourd'hui co-entraîneur du XV de France, passionné de chasse, s'est prêté à une photo de famille lors de sa visite amicale du dernier Conseil d'Administration de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie.



Ici au côté du Président Régional, Jean-Pierre SANSON, de sa Directrice Karine SAINT-HILAIRE et de l'ensemble des personnels de la FRCO.

BIENVENUE À NOS 2 NOUVEAUX ANNONCEURS



MONDIAL
PARE-BRISE



BLANCOM
COMMUNICATION EXTÉRIEURE *Pyrénées* MOBILIER URBAIN



PSL Revêtements et Sols

Mas des Granges • 1264. Tra Le Soler 66300 THUIR

Tél. : 06 61 41 76 46

psl.revetementsetsols@gmail.com



RCHUNTING E-MOTIONS

- VETEMENTS DE CHASSE PERSONNALISÉS.
- CREATION DE LOGO ET VISUELS.
- TARIFS DEGRESSIF SELON LA QUANTITE.

AFFICHEZ VOTRE PASSION

WWW.RCHUNTINGEMOTIONS.COM
roussillonchasse66@gmail.com
 06.87.92.62.70

MONDIAL
PARE-BRISE

BLANCOM
 COMMUNICATION EXTÉRIEURE *Pyrénées* MOBILIER URBAIN



CLIQUEZ

Cette newsletter est distribuée par mail, intranet et sur les réseaux sociaux de la FDC66.

Elle présente une information vérifiée par sa Direction et ses Techniciens.

Elle est garantie sans "Fake News" ni polémiques stériles.

Merci de la partager largement sur vos réseaux pour contribuer au rayonnement d'une image juste et positive de la chasse.

[CLIQUEZ ICI >>](#)



Occitanie
tu nous régales.

Découvrir

Sud de France
occitanie

La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

SANTÉ. ÉVITEZ DE MANGER TROP GRAS, TROP SUCRÉ, TROP SÂLÉ. MANGERBOUGER.FR

Fédération Départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales

Président
Jean-Pierre SANSON

Directeurs
Gilles TIBIÉ
Jean-Roch CAZALS

fdc66@fdc66.fr

